



Publié sur Caisse de Prévoyance Sociale (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Vous changez de situation](#) > Votre situation personnelle change

Signalez-nous votre nouvelle situation (mariage, naissance, divorce, décès,...) dans les meilleurs délais pour la mise à jour de votre dossier et assurer la continuité de vos droits.

Sommaire

Pour cela, rendez-vous à l'antenne de la CPS la plus proche de chez vous ou au siège social en joignant les pièces justificatives.

De même, si vous souhaitez rattacher vos enfants ou votre conjoint ou concubin à votre numéro DN, munissez-vous des bons documents et adressez-les au plus tôt à la CPS.

## **• Votre état civil (mariage, concubinage, PACS, divorce, veuvage, ?)**

*Pour mettre en place un lien d'ayant droit*

<b>Concubinage non adultérin</b>	1 an sans enfant	• <u>Déclaration de concubinage</u> + pièces d'identité
	avec enfant(s) en commun	• Acte de reconnaissance anténatal pour l'enfant
<b>Mariage</b>		• Acte de naissance de -3 mois avec mention de mariage • Acte de mariage ou copie du livret de mariage
<b>PACS</b>		• Déclaration de PACS • Acte de naissance de -3 mois avec mention de mariage

*Pour mettre fin au lien d'ayant droit*

<b>Fin de concubinage</b>		• <u>Déclaration de fin de vie commune</u> accompagnée de pièces justificatives (quittance d'électricité, eau, bail de location)
<b>Fin de PACS</b>		• Déclaration de fin de PACS
<b>Séparation judiciaire</b>		• Ordonnance de séparation judiciaire
<b>Divorce</b>	Sans enfant	• Acte de naissance de -3 mois avec mention de mariage • Acte de mariage avec la mention en marge
	Avec enfant(s)	• Jugement de divorce passé en force de chose jugée + certificat de non appel + convention annexée
<b>Décès</b>		• Acte de décès • Pour un décès survenu à l'étranger : acte de décès de naissance avec la mention décès • Pour une disparition : jugement déclaratif de décès

## Vos enfants à charge

---

### *Pour mettre en place un lien d'ayant droit*

---

#### **Lien enfant**

Déclaration d'un enfant

- Si né sur un territoire français, acte de naissance de moins de 3 mois ou livret de famille

#### Cas particuliers

- Enfant français né à l'étranger : acte de naissance de l'ambassade ou du consulat de France ou livret familial
- Enfant étranger : copie de passeport + acte de naissance traduit en français par un traducteur agréé
- En cas de Délégation de l'Autorité Parentale (DAP), tutelle, décision judiciaire de parent ou fournir le jugement
- En cas d'adoption simple, fournir l'acte de naissance avec la mention marginale d'adoption simple
- En cas d'adoption plénière, acte de naissance après adoption et le jugement de l'adoption

---

### *Pour mettre fin au lien d'ayant droit*

---

#### **Fin du lien enfant**

- Pour les enfants de moins de 21 ans : EXEAT fin de scolarité à réclamer au secrétariat de l'établissement scolaire
- Pour les enfants de 21 ans et plus : le lien est fermé en automatique à la veille des 21 ans

## Conseil pratique

Rappelez votre DN, vos noms et prénoms ainsi que les coordonnées où l'on peut vous joindre sur toute correspondance avec la CPS.

#### **Thème:**

Famille

---

**URL source (modified on 30/01/2017 - 14:25):** <http://www.cps.pf/espace-assure/droits-et-demarches/vous-changez-de-situation/votre-situation-personnelle-change>